

RÉUNION DU 14 AVRIL 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le lundi 14 avril à 20 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 09 avril 2014 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales. Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, MM. François BONNECHERE, Daniel GIRAULT, Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, Mme Karine BEAUGRAND, M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, Dominique CROGNIER, M. Gérard ADT.

Absente excusée : Mme Hélène FABRER.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme Marie-Claude BOUTIN.

Compte rendu affiché le 17 avril 2014

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2014

Approuvé et signé par les membres présents .

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat scolaire,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Karine BEAUGRAND : 14 voix

Mme Karine BEAUGRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Deuxième délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Marie-Claude BOUTIN : 14 voix

Mme Marie-Claude BOUTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Troisième délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Dominique CROGNIER : 14 voix.

Mme Dominique CROGNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA CRECHE (« SIVU »)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat de la crèche,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Véronique DUQUESNE : 14 voix

Mme Véronique DUQUESNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Dominique SCHAEVERBEKE : 14 voix

Mme Dominique SCHAEVERBEKE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Richard MONNEHAY : 14 voix

M. Richard MONNEHAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE VOIRIE ET D'AIDE SOCIALE (« SIVOM DE BOVES »)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIVOM de Boves,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Dominique EVRARD : 14 voix

M. Dominique EVRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Daniel GIRAULT: 14 voix

M. Daniel GIRAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. François BONNECHERE : 14 voix

M. François BONNECHERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE SOINS A DOMICILE (« SISA »)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SISA,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Hélène FABRER : 14 voix

Mme Hélène FABRER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Florence MESSIO: 14 voix

Mme Florence MESSIO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Baptiste CARON : 14 voix

M. Jean-Baptiste CARON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

**ELECTION DES DELEGUES DE SECTEUR A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
D'ENERGIE DE LA SOMME (« FDE »)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Baptiste CARON : 14 voix

M. Jean-Baptiste CARON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Richard MONNEHAY : 14 voix

M. Richard MONNEHAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Premier délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Gérard ADT : 14 voix

M. Gérard ADT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Second délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Vadim VANKERCKHOVE: 14 voix

M. Vadim VANKERCKHOVE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code des marchés publics ;

Vu notamment son article 22,

Considérant qu'il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres ;

Premier membre titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. François BONNECHERE : 14 voix

M. François BONNECHERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre titulaire.

Deuxième membre titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Daniel GIRAULT : 14 voix

M. Daniel GIRAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre titulaire.

Troisième membre titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Gérard ADT : 14 voix

M. Gérard ADT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre titulaire.

Premier membre suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

- M. Jean-Baptiste CARON : 14 voix

M. Jean-Baptiste CARON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre suppléant.

Deuxième membre suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Richard MONNEHAY : 14 voix

M. Richard MONNEHAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre suppléant.

Troisième membre suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Dominique SCHAEVERBEKE : 14 voix

Mme Dominique SCHAEVERBEKE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre suppléant.

CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il dispose d'une liberté totale dans la création de commissions municipales afin d'étudier les questions soumises au Conseil.

Ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Le Maire en est Président de droit.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire présente les listes de candidatures.

-Commission finances.

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
M. François BONNECHERE
M. Daniel GIRAULT
Mme Florence MESSIO
M. Jean-Baptiste CARON
M. Richard MONNEHAY
M. Vadim VAN KERCKHOVE
Mme Dominique CROGNIER

-Commission travaux, urbanisme, assainissement, chemins, cimetière, sécurité routière.

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
M. François BONNECHERE
M. Daniel GIRAULT
Mme Florence MESSIO
Mme Félicie ANDRIEU
M. Jean-Baptiste CARON
Mme Karine BEAUGRAND
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Gérard ADT.

-Commission communication, bulletin municipal, site internet.

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
Mme Félicie ANDRIEU
Mme Hélène FABRER
M. Jean-Baptiste CARON
M. Richard MONNEHAY
M. Vadim VAN KERCKHOVE
Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Dominique CROGNIER
M. Gérard ADT.

-Commission vie au village (fleurissement, cérémonies, événements communaux, associations, santé, culture, jeunes, aînés, sport).

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
M. François BONNECHERE
M. Daniel GIRAULT
Mme Florence MESSIO
Mme Félicie ANDRIEU
Mme Hélène FABRER
M. Jean-Baptiste CARON
M. Richard MONNEHAY

Mme Karine BEAUGRAND
M. Vadim VAN KERCKHOVE
Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
Mme Dominique CROGNIER
M. Gérard ADT.

-Commission bâtiments communaux.

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
M. Daniel GIRAULT
Mme Florence MESSIO
Mme Félicie ANDRIEU
Mme Hélène FABRER
Mme Karine BEAUGRAND
Mme Marie-Claude BOUTIN
M. Gérard ADT.

-Commission Plan Local d'Urbanisme.

M. Dominique EVRARD
Mme Véronique DUQUESNE
M. François BONNECHERE
M. Daniel GIRAULT
M. Richard MONNEHAY
M. Vadim VAN KERCKHOVE
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Gérard ADT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et décide d'approuver la composition des commissions dont le Maire a donné lecture.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire indique que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque Conseil Municipal une fonction nouvelle de Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque Conseil Municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Gérard ADT Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De procéder, dans la limite d'un montant annuel de 100000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10000 € par sinistre ;

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DELEGATIONS AUX ADJOINTS

M. le Maire présente les délégations de fonction qu'il a retenues pour les adjoints en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales :

- Premier adjoint : Organisation des événements municipaux et relations avec les associations communales.
- Deuxième adjoint : Suivi des dépenses et recettes communales, passation et contrôle des commandes.
- Troisième adjoint : Encadrement du personnel communal, suivi de l'entretien des bâtiments communaux et des voies communales.

Ces délégations n'entraînent pas délégation de signature des documents.

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au samedi 29 mars 2014, date d'élection du Maire, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31% de l'indice 1015.

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 29 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 8,25% de l'indice 1015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique EVRARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur François DELECOLLE et le compte de gestion du receveur dont le résultat est le suivant ;

Après s'être fait présenter le B.P, le B.S et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés

Réalisé

Section de Fonctionnement

Dépenses	280 544,74 €
Recettes	314 053,31 €
Excédent	33 508,57 €

Section d'Investissement

Dépenses	31 784,43 €
Recettes	12 199,53 €
Déficit	19 584,90 €

EXCEDENT GLOBAL : 13 923,67 €

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2013.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA Année N-1	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice Année N	Restes à réaliser Année N	Solde restes à réaliser Année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	M		N			R=M+N+Q
	- 9 200,66		- 19 584,90			-28 786,00
Fonctionnement	A	B	C			D=A-B+C
	199 653,52		33 508,57			233 162,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	D = H+I+J
1 .EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013. (si D en excédent).....	D= 233 162,00
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068).....	H= 28 786,00
Solde disponible affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)..... - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	I = 0 J= 204 376,53
Total affecté au compte 1068.....	H+I = 0
2. EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 (si D en déficit).....	D
Déficit à reporter (ligne 002)	

VOTE DES TROIS TAXES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2014, identiques à ceux de l'année 2013 :

Taxe d'habitation 16,25%

Foncier bâti 21,26%

Foncier non bâti 49,67%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M.14 de 167 427 euros.

BUDGET PRIMITIF 2014.

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif préparé par la commission des finances.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	470.957,00	470.957,00
Investissement	91.115,00	91.115,00

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle que la traditionnelle randonnée pédestre communale aura lieu le 1^{er} mai (départ à 9H dans la cour de l'école.

Il signale qu'une course cycliste traversera notre village le 27 avril 2014 après-midi.

Dominique CROGNIER propose d'emprunter des reproductions d'œuvres picturales auprès de l'Artothèque.

Daniel GIRAULT indique au Conseil Municipal qu'il organise tous les lundis matin une réunion avec les employés communaux. Il signale qu'il est nécessaire de revoir les moyens de sécurité inexistant à ce jour, de prévoir de nouveaux vêtements de travail et l'achat d'une trousse de secours.

Richard MONNEHAY signale que des aides financières existent pour permettre aux communes d'acquérir du matériel pour le désherbage thermique.